



# Réouverture des déchèteries

## le mercredi 29 avril

Compte tenu de l'épidémie de COVID-19 l'accès aux déchèteries subit des restrictions qui pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

### HORAIRES (HORS JOURS FERIES DU 1 ET 8 MAI)

Déchèteries	Horaires services municipaux	Horaires particuliers	Horaires professionnels (sur présentation de KBIS)
Bazoches-sur-Hoësne ( <b>fermée le jeudi</b> )	13h / 13h30	13h30 / 17h	17h / 18h
Bellême ( <b>fermée le vendredi</b> )	8h30 / 9h	9h/12h – 13h30/17h	17h / 18h
Berd'huis	13h / 13h30	13h30 / 17h	17h / 18h
Colonard-Corubert ( <b>fermée le samedi</b> )	8h30 / 9h	9h/12h – 13h30/17h	17h / 18h
Longny-au-Perche ( <b>fermée le jeudi</b> )	8h30 / 9h	9h/12h – 13h30/17h	17h / 18h
Mortagne-au-Perche ( <b>fermée le vendredi</b> )	8h30 / 9h	9h/12h – 13h30/17h	17h / 18h
Pervençères ( <b>fermée le mercredi</b> )	13h / 13h30	13h30 / 17h	17h / 18h
Rémalard ( <b>fermée le jeudi</b> )	8h30 / 9h	9h/12h – 13h30/17h	17h / 18h
Tourouvre ( <b>fermée le mercredi</b> )	8h30 / 9h	9h/12h – 13h30/17h	17h / 18h

### Consignes particulières pour garantir la sécurité de tous

#### Limitation du nombre de véhicules présents simultanément sur chaque site :

- ✓ 2 véhicules maximum sur les déchèteries de Bazoches-Sur-Hoëne, Berd'huis, Longny-au-Perche, Pervençères et Tourouvre.
- ✓ 4 véhicules maximum sur les déchèteries de Bellême, Colonard-Corubert, Mortagne-au-Perche et Rémalard

#### Déchargement :

- ✓ Le déchargement se fera sans l'aide de l'agent et avec vos propres outils
- ✓ Limiter le temps de présence sur le quai en préparant au mieux le chargement

#### Gestes barrières et distance :

- ✓ Respecter les gestes barrières

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

- ✓ Respecter la distance **minimum d'2 m** avec l'agent et les autres usagers
- ✓ Il est recommandé de porter masque et gants

#### Justificatifs :

- ✓ Le motif à cocher sur l'attestation de déplacement est « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité »
- ✓ Présenter un justificatif de domicile à l'entrée de la déchèterie

#### Autres précisions :

- ✓ La limitation du nombre de véhicule sur la déchèterie conduira très certainement à devoir attendre de longues minutes, **nous vous recommandons de rester dans votre véhicule.**
- ✓ La priorité est réservée principalement aux dépôts de déchets verts et encombrants.
- ✓ Il est conseillé aux professionnels de privilégier le site de Colonard, plus adapté aux gros volumes.